ICANN85 | Semaine de préparation – Point d'information sur la conformité contractuelle
Mardi 24 février 2026 – 01h00 à 02h00 IST

MAE KIM

Bonjour, Cette séance va maintenant commencer. Veuillez démarrer l'enregistrement. Bonjour et bienvenue à la mise à jour du programme de conformité contractuelle pour la semaine de préparation à l'ICANN 85. Je m'appelle Mae Kim. Je suis responsable de la participation pour cette séance. Veuillez noter que cette séance est enregistrée et régie par les normes de conduite attendue de l'ICANN et la politique anti-harcèlement de la communauté ICANN. Au cours de cette séance, les questions ou commentaires ne seront lus à haute voix que s'ils sont soumis dans le cadre de la séance de questions réponses.

Cette séance va être interprétée en anglais, en espagnol et en français. Et si vous souhaitez prendre la parole au cours de cette séance, veuillez lever la main sur Zoom. Lorsque vous serez appelé, allumez votre micro, indiquez votre nom, la langue dans laquelle vous allez parler si vous ne parlez pas l'anglais et parlez à un rythme raisonnable.

Au cours de cette séance, nous discuterons des principaux résultats de l'application des exigences en matière d'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS, des principales conclusions de l'audit du registre 2024 2025, de l'application des exigences en

matière de divulgation de données d'enregistrement et du protocole d'accès aux données d'enregistrement, ainsi que des politiques, groupes de travail, initiatives communautaires qui les soutiennent. Veuillez consulter la boîte de discussion pour savoir comment soumettre vos questions et commentaires.

Toutes les questions seront traitées à la fin de la séance. J'insérerai tous les liens de la présentation dans la boîte de discussion. Sur ce, je cède la parole à Jamie Hedlund, vice-président senior chargé des relations avec les gouvernements et de la conformité contractuelle à l'échelle mondiale.

JAMIE HEDLUND

Merci Mae. Merci à tous ceux qui se joignent à nous aujourd'hui. Nous avons donc le rôle de garantir que les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre et toutes les politiques les concernant, soient mis en œuvre par la communauté de l'ICANN.

Et pour ce faire, nous avons différentes politiques qui nous permettent de répondre aux plaintes externes. Nous réalisons un système de modération, nous appliquons différentes activités, nous conseillons. Nous faisons des audits auprès des registres et des bureaux d'enregistrement et nous publions des rapports mensuels concernant nos activités. Un des points les plus importants parmi nos activités et la contribution est le fait que nous contribuons et que nous fournissons des conseils concernant l'élaboration de politiques pour la communauté pour garantir que

les obligations contractuelles sont claires et applicables pour les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement.

Nous contribuons aussi aux activités de sensibilité, aux activités de formation pour que la communauté comprenne quelles sont les obligations contractuelles les concernant ou la concernant. Je vais maintenant donner la parole à Leticia qui va vous montrer et ce que nous avons fait depuis la dernière réunion.

LETICIA CASTILLO

Merci. Je suis Leticia Castillo et je suis donc auprès de l'équipe et je m'occupe de la partie de l'utilisation malveillante. Et, nous avons appliqué les prérequis ou les exigences d'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. Depuis le 5 avril 2024.

Ce travail d'application se fait par des enquêtes qui sont déclenchées par des plaintes externes et par des audits. Depuis le 5 avril 2024 et jusqu'au 5 décembre 2025, nous avons travaillé. Nous avons lancé 463 enquêtes d'application liées à l'utilisation malveillante du DNS et aux besoins d'atténuation dans ce sens.

Pendant cette même période, nous avons présenté des signalements de non-respect dans le cadre des exigences spécifiques, et c'était la cinquième demande de violation qui existait, qui était liée à des formes différentes d'utilisation malveillantes qui contenait ou qui concernait 20 000 noms de domaine.

Nous avons aussi fini un audit de registre. Nous sommes en cours de réalisation d'un audit de registre qui travaille avec le système électronique. Nous avons donc dans ce sens, réaliser un rapport qui couvre une période de treize mois dont vous parlez mon collègue Joe. Notre travail a un impact important sur les cas d'utilisation malveillante du DNS, avec plus de 22 000 domaines qui ont été usurpés directement, qui ont été atténués grâce à notre travail pendant 20 mois. Nous avons parlé de tout cela.

Nous avons identifié des brèches au niveau des processus et des connaissances, des bureaux d'enregistrement et des registres, des systèmes, et tout cela requiert donc des plans d'atténuation. Ces plans visent à aider à prévenir que ces mêmes problèmes puissent à nouveau réapparaître dans d'autres cas, d'autres domaines.

Donc, notre travail vise à travailler sur l'atténuation de problèmes et l'utilisation malveillante des noms de domaine sur des centaines de milliers de noms de domaine. Et notre travail de prévention a été présenté lors du dernier webinaire que nous avons fait. Nous avons présenté un échantillon qui a été mis en place avec un nouveau système, de nouveaux processus et comment tout cela permet de détecter et atténuer. Et dans notre cas, 450 000 noms de domaine usurpé pour les TLD en quelques mois. Donc, vous voyez que cela est très utile.

Prochaine diapositive. Alors, cette diapositive montre les différentes perspectives et comment nous travaillons. Nous avons un service de conformité qui applique les exigences à la fois au

stade informel et au stade formel qui commence par un avis officiel de manquement de respect du processus. Donc, cela est fait pendant la partie, le stade informel. Donc, on présente ce manquement.

Il y a seulement quelques cas ici qui ne sont pas résolus, et la plupart des cas sont résolus. Pour vous donner une petite idée de la quantité, sur les 20 mois dont nous avons parlé, nous avons mis en place 3 919 actions d'application et seulement 22 ont donné lieu à des signalements de manquement. Mais, tout cela a lieu de manière continue et de manière formelle.

Donc, c'est seulement le haut de notre iceberg ici. Nous avons beaucoup de problèmes qui ont un impact sur la redevabilité. Prochaine diapositive, et je vous l'ai dit, je vous ai parlé des plans de remédiation, ce qu'ils sont. Il s'agit de mesures ciblées visant à traiter les causes profondes des problèmes de conformité qui ont une incidence et pour éviter qu'ils aient à nouveau lieu.

Donc, ils peuvent être faits de manière informelle et formelle dans le processus de conformité. Tout cela va dépendre du problème qui doit être réglé. Par exemple, si le problème est que le point de contact ne fonctionne pas. Nous pouvons le régler, mais si nous découvrons que le bureau d'enregistrement ou l’opérateur de registre n'aborde pas correctement le rapport que nous lui avons envoyé ne règle pas le problème. À ce moment là, le plan d'atténuation va avancer.

Nous avons des plans qui couvrent différentes manières concernant les contacts, les processus pour aborder les problèmes innocents d'utilisation malveillante du DNS. Et tout cela va inclure donc toute une série de mesures. Et une fois que cela est fait, on va faire un suivi dans notre système de conformité pour voir ce qui s'est passé.

Donc, entre le 5 avril 2024 et le 5 août 2025, il y a eu 31 plan de correction, de remédiation qui ont été mis en œuvre et qui étaient liés à des problèmes d'utilisation malveillante du DNS et à leur atténuation ou tentative d'atténuation.

Alors ici, je vais vous parler d'autres points. Ici, on va parler du volume et de la complexité du nombre de plaintes reçues. Il y a un volume élevé et la tendance continue à augmenter. Je dirais que de janvier 2025 à janvier 2026, nous avons vu une augmentation d'environ 52 % du nombre de cas. Et en même temps, la plupart des plaintes reçues ne sont pas recevables. Nous devons faire des recherches, évaluer pour pouvoir les valider. Dans certains cas, ce n'est pas possible parce qu'il y a un problème.

Par exemple, il y a des centaines de rapports qui sont envoyés à différents bureaux d'enregistrement qui nous sont envoyés en même temps le même jour. Donc, si on a le temps d'enquêter et on peut voir quel était le problème, on va pouvoir agir. Mais des fois, nous devons revoir la communication, revoir les délais, expliquer la portée et expliquer au plaignant tout ce qui se passe, faire un suivi de quelques jours avant de confirmer cette plainte. Donc ici,

nous vous parlons de certaines plaintes qui ne sont pas redevables et des cas dans lesquels nous ne pouvons rien faire.

Les attaquants utilisent des techniques de plus en plus sophistiquées. Ils ajoutent des couches, ce qui ajoute des difficultés à nos enquêtes, et nous devons considérer toute une série de détails et d'informations qui doivent être accessibles. Et nous parlons ici de Géo-blogging, de systèmes pour rediriger une personne d'une page légitime vers une page non légitime, de matériel téléchargé dans différentes circonstances. Et cela donne lieu à des utilisations malveillantes qui sont faites plus rapidement. Et des fois, le bureau d'enregistrement n'a pas agi au moment où il devait agir parce qu'il n'a pas pu ou parce qu'il ne s'est pas rendu compte.

Donc, les réponses à ces défis nous amènent à mettre en place plusieurs étapes de travail. Nous continuons à former les parties prenantes. ICANN le fait, mais il y a certaines choses qu'on ne peut pas faire. Il y a des choses qui ne dépendent pas de nous, donc nous essayons d'avancer étape par étape dans ce domaine. Nous offrons des commentaires ciblés aux personnes qui rapportent régulièrement ce type de plaintes, et nous essayons d'améliorer notre système de triage et de réception de plaintes pour éviter la complexité et améliorer la rapidité.

Je pense qu'il y a encore d'autres choses que nous pourrions faire dans ce sens. Prochaine diapositive. Et donc voilà, j'en ai terminé. Et, je voulais juste vous dire que la transparence est un point

important, et nous allons faire des mises à jour sur notre travail concernant l'utilisation malveillante du DNS. Nous avons ouvert ici des systèmes de formats de données ouvertes à télécharger pour tous les rapports.

Et ici, vous voyez, nous avons plusieurs séminaires Web et nous sommes engagés à travailler ensemble avec la communauté pour aborder tous ces problèmes et pour être sûr que ces problèmes d'utilisation malveillante du DNS soient réglés en temps et en forme. Si vous avez des questions à nous poser, si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à nous écrire. Voilà, je vous envoie ici notre adresse email.

N'hésitez pas à nous joindre et dites nous ce que nous pourrions faire pour vous aider ou pour améliorer le travail. Voilà, j'en ai terminé. Et je vais maintenant donner la parole à Joe Restuccia.

JOSEPH RESTUCCIA Merci. Bonjour à tous. Je m'appelle Joe Restuccia et je vais donc vous parler donc des résultats en ce qui concerne l'audit des registres en 2024 2025. Donc, j'aimerais tout d'abord couvrir un petit peu certains points en ce qui concerne le processus d'audit, parce que vous êtes peut-être nouveau par rapport à ces processus et la manière dont on fait les audits.

Donc, en général, nous avons deux audits par an qui sont effectués de vérification pour les registres et les opérateurs et les bureaux d'enregistrement. Donc, étant donné que nous recevons beaucoup

de données, il y a un haut volume de données et de documents que nous devons gérer. Donc, nous travaillons beaucoup au sein de l'ICANN, mais nous utilisons également KPMG pour la collecte et l'évaluation des données.

Également après chaque audit. Nous avons donc un rapport qui est effectué sur notre page de non-conformité. Vous pouvez les voir, ces rapports, et y avoir accès. Vous voyez la publication de ces rapports? Ils sont séparés pour les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre. Et ce qu'ils lisent, c'est les résultats, donc la liste des gTLD qui sont en conformité ou non conformité.

Donc, entre octobre 2024 et octobre 2025, nous avons eu donc 21 gTLD noms de domaine de premier niveau, donc qui étaient en rapport avec les obligations que nous voulons obtenir. Donc ce depuis, donc, les nouveaux critères d'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS qui ont pris effet le 5 avril 2024. Donc, nous avons eu des questions en ce qui concerne les opérateurs de registre. Ils comprenaient bien les critères nécessaires s'il y avait des procédures en place et des process en place pour se conformer.

Nous avons utilisé KPMG, comme je l'ai dit, ça a été très utile parce que dans cet audit, nous avons analysé plus de 1800 documents de différentes sources et provenant de quatorze pays en six différentes langues et à la diapo suivante. Donc, vous allez voir un petit peu les résultats, Nous avons un lien qui a été publié, et je vous encourage, si vous ne l'avez pas encore effectuée, à regarder ce rapport et à en prendre connaissance.

Vous avez donc les résultats essentiels que nous avons donnés. Nous avons encore plus d'informations qui sont disponibles dans ce rapport d'audit. Nous avons les critères pour l'audit, la portée de l'audit. Nous avons également des informations sur les tests que nous avons effectués, et encore plus de détails sur les résultats que nous avons obtenus à la suite de ces vérifications.

Donc, en ce qui concerne les résultats principaux, comme je l'ai mentionné auparavant, il y avait 12 gTLD qui ont reçu des rapports solides et nets à la conclusion de l'audit et qui ont été en mesure de remédier, de résoudre les problèmes qui pouvaient exister. 9 gTLD avaient au moins un point non résolu à la fin de l'audit, c'est à dire qu'il y avait des problèmes qui n'ont pas été en mesure de régler. Une remédiation un petit peu difficile.

Donc, il restait quelques problèmes à la fin de l'audit, et cela peut être attribué à la nature du problème qui a été trouvé. Par exemple, il y a des choses qui peuvent être résolu plus rapidement. C'est quelque chose qui manque, par exemple d'un site web. C'est beaucoup plus facile de rajouter sur un site web plutôt que si l'on trouve un problème sur un processus qui doit être totalement revu.

Ça prend plus de temps de remédier et d'atténuer ce processus. Donc, pour les 9 gTLD qui n'ont pas tout régler. On a demandé des plans de remédiation.

Et, comme Leticia l'a indiqué sur ces plans de remédiation, cela inclut donc des rappels. Ils nous ont soumis ces plans de remédiation avec les étapes spécifiques qu'ils vont effectuer pour

se mettre en règle, des étapes qui vont assurer que cela ne se déroulera pas par la suite, que ces problèmes ne surviendront pas une nouvelle fois.

Sur ces 9 gTLD, 7 ont terminé donc le processus de remédiation. Il y en a 2 qui continuent à travailler à la remédiation, mais nous espérons que cela soit bientôt conclu.

Une note importante également il n'y a aucun registre qui a terminé l'audit, avec donc des problèmes non résolus pour l'utilisation malveillante du DNS. Donc par exemple, les contacts abusifs, par exemple les contenus techniques. Et dernier point que j'aimerais souligner, c'est qu'il y avait un registre qui avait déjà une remédiation au niveau de l'utilisation du DNS par rapport à un avis de violation précédent.

Donc, nous avons pris en compte leur processus et on a vu ce qui n'avait pas encore été réglé, mais nous n'avons pas trouvé de déficiences au niveau des processus. Donc, je pense que l'on a été efficaces, que notre processus coercitif est en fait très efficace et que nous pouvons faire respecter donc, ces critères. Voilà ce que je voulais vous indiquer sur les résultats de ces audits. Je vais maintenant passer la parole à Amanda Rose qui va nous parler des points suivants.

AMANDA ROSE Donc, je vais vous parlez un petit peu des résultats de l'application des exigences RDAP pour le protocole d'accès aux données

d'enregistrement, pour la divulgation des données d'enregistrement. Vous êtes sûrement au courant. Ces services RDAP sont rentrés en vigueur en août 2025. C'est assez nouveau, mais il y a des obligations qui existent dans le cadre des spécifications temporaires qui existaient auparavant pour les données d'enregistrement des GTLD.

Donc, à la section 10, il y a donc la divulgation obligatoire pour les données non publiques, les données qui ne sont pas publiquement disponibles et les données d'enregistrement. Donc, il y a des critères très stricts qui existe. Premièrement, les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre doivent publier donc des liens sur leur page d'accueil Internet, avec des informations qui décrivent leurs mécanismes et leurs processus pour soumettre des demandes de divulgation.

Donc, cette publication doit inclure le format de la demande ainsi que le contenu qui doit être inclus dans la demande pour que les parties tierces puissent bien comprendre comment effectuer ces requêtes et demander donc une divulgation des données. Cela inclut également comment la réponse sera effectuée par les parties contractantes, ainsi que le calendrier à respecter pour obtenir une réponse. Il y a besoin également d'analyser toutes les requêtes, c'est une obligation.

De plus. Il y a des critères pour les réponses maintenant. Et ça, c'est pour fournir soit dans la section 10 qui existe maintenant. Donc, s'il y a un déni de demande de divulgation, il faut que les raisons soient

expliquées et indiquées. Cela doit inclure une explication très claire pourquoi la partie contractante a pris cette décision et la personne ayant effectué la demande doit pouvoir objectivement comprendre les raisons pour laquelle la décision a été prise.

Et il faut trouver l'équilibre entre les droits fondamentaux au respect de la vie privée et les intérêts légitimes de la personne déposant la demande, Il doit faire une analyse, une explication donc de tous ces tests et de toutes ces réponses, et de toutes ces raisons pour lesquelles il y a divulgation ou pas divulgation. Donc, le test ne sera pas requis dans tous les cas.

C'est spécifique par rapport aux lois locales, par exemple par rapport au RGPD également, par rapport aux lois faisant respecter la vie privée et la confidentialité. Mais, les parties contractantes utilisent ce test d'équilibrage pour analyser, donc leur demande de divulgation de données. Donc, je ne sais pas si on a déjà indiqué cela. Il y a un lien dans le chat qui a été mis pour la section 10. Cela va vers la section 10. Vous pourrez ainsi obtenir plus d'informations et nous pouvons passer à la diapo suivante. En ce qui concerne les plaintes qui ont été reçues. Donc ça, c'est simplement les chiffres que nous avons. Nous avons commencé au 1er septembre parce qu'une nouvelle fois, c'est entré en vigueur au mois d'août 2025.

Donc, les plaintes reçues à partir du 1er septembre 2025 jusqu'à la fin janvier. Donc, nous avons un volume complet. Nous avons 62 plaintes reçues en rapport à des demandes de divulgation de données d'enregistrement. Donc, en ce qui concerne les données

publiques et non publiques, donc, 37 ne rentraient pas dans le cadre. Par exemple, il n'y avait pas de demande complète. Il y avait une anonymisation des données qui existait déjà et on avait besoin de plus de preuves d'obtenu.

Il n'y avait pas une bonne soumission de la demande et nous demandons donc plus d'informations. Dans ce cas, si on ne reçoit pas de réponse, la plainte est fermée. Si l'information ou l'enregistrement indique que cela est protégé par, donc des services d'anonymisation ou d'enregistrement fiduciaire. Donc, il y a des règles très précises pour la divulgation des données dans ce cas de figure.

Dans la politique actuelle également, la divulgation ne s'applique pas toujours. Donc, ça, c'est simplement quelques exemples des ccTLD, donc de code pays. Donc, 16 % ont été closes étant donné que les noms de domaine étaient dans un service d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Donc, il y avait des données différentes pour les différents clients de ces bureaux d'enregistrement.

24 ont résulté, dans une enquête, une enquête concernant la conformité et la divulgation des obligations de divulgation. Ça, c'est pour les bureaux d'enregistrement. Ça représente 39 %. Et, il y a 19 enquêtes qui se poursuivent. 5 dossiers ont été clos. Et donc, comme cela a été indiqué, la section 10 qui rentre en ligne de compte. Donc, les critères de publication pour 21 cas, 16 cas des investigations par rapport à la section 10.6. Donc, la publication

des processus était un point relativement important pour 21 des 24 plaintes qui ont été reçues. Donc, on n'a pas été en mesure de trouver par nous même un lien par rapport à la page qui doit décrire cela.

Vous vous rappelez que ce lien hypertexte doit être présent sur le site Web. Donc, parfois, c'était dans les deux cas de figure, dans les deux sections qui existent dans la section 10, les différentes clauses. Donc, nous observons toujours de très près la situation, même si ça ne rentre pas toujours dans le cadre de référence que nous nous donnons. Il s'agit là de la publication des critères pour la divulgation et pour la communication avec la clientèle. Donc, il y avait donc une analyse en attente de la part de l'ICANN ou une réponse attendue de la part de la personne ayant effectué le rapport.

Donc, nous allons passer à la diapo suivante. Et donc là j'ai des captures d'écran qui sont indiquées ici pour des données plus spécifiques pour l'utilisation malveillante du DNS. Donc, pour la divulgation des données d'enregistrement. Donc, cela, c'est quelque chose que vous avez déjà vu. Le volume de plaintes, les plaintes qui sont clôturées, les explications qui sont données. Vous avez donc des détails qui sont indiqués ici.

Donc, il y a également le nombre d'enquêtes qui sont effectuées et beaucoup d'explications sur la fermeture de ces enquêtes. Sur la droite, en bas, vous avez une section séparée du rapport qui inclut les services d'anonymisation, l'enregistrement fiduciaire. Donc,

tous ces cas sont indiqués, et ça nous permet de déterminer s'il y a, en effet, un service d'anonymisation, si c'est enregistré de cette manière. Et on va documenter tout cela dans le rapport. Prochaine diapo s'il vous plaît.

Alors pour conclure, je voudrais aborder cet audit des bureaux d'enregistrement de 2025 qui a été fait. Concernant ces divulgations, nous avons testé les processus, les réponses aux demandes, la révision, les publications, les critères de publication.

Et, bien, je vais maintenant passer au point suivant que je vais aborder, dont je vais parler. Et il s'agit du protocole d'accès aux données d'enregistrement, le RDAP ou RDDS, comme certains aussi le connaissent. Donc ici, il s'agit du remplacement de WHOIS. Et ce service d'annuaire RDAP permet de fournir les bureaux d'enregistrement à l'opérateur de registre.

Donc, nous avons commencé à partir du 21 août 2025, à mettre en œuvre de manière obligatoire la version de février 2024 du profil RDAP, et ce profil est mis à jour avec des exigences de publication prévues dans la politique relative aux données d'enregistrement.

En général, je dirais que nous avons eu 98 notifications de conformité au bureau d'enregistrement à compter du 31 janvier, 32 de celles-ci font partie des efforts de remédiation. Donc, ces cas de RDAP sont des cas très techniques, très détaillées et peuvent être très complexes.

Il y a beaucoup de cas qui sont liés à la mise en œuvre de ces exigences du point de vue technique, et nous devons aussi obtenir les données adéquates. Et pour la réponse, obtenir ces données dans la réponse du RDAP. Très souvent, nous devons consulter le service technique et nous avons fait donc un certain travail avec les parties contractantes, le personnel technique.

Et des fois, cela demande vraiment un plan de remédiation qui peut être très, très compliqué. Voilà, donc juillet 2025, nous avons ici intégré les demandes d'information et les tests RDAP dans le programme actuel audit des bureaux d'enregistrement. Donc, chacun doit suivre ses exigences ici et on peut ainsi voir quels sont les non conformités. Ensuite, nous avons donc ce service qui a chargé. Qui est chargé de la conformité, qui a émis 18 avis formels de manquement, dont certains concernaient des infractions liées aux RDAP.

Et, huit avis de manquement qui ont abouti à la résiliation du bureau d'enregistrement. Voilà, j'en ai terminé et je vais maintenant donner la parole à Jonathan. Jonathan, allez-y.

JONATHAN DENISON Merci. Et, bien, cette section que je vais vous présenter maintenant va montrer les travaux que nous réalisons. Outre les services d'application de la loi, nous avons fait différents travaux. Nous avons passé beaucoup de temps à travailler avec les groupes d'élaboration de politiques et autres initiatives. Et pour ceux qui

connaissent tout cela, donc nous travaillons dans le domaine de la sensibilisation.

Très souvent, différents départements de l'ICANN vont organiser des séminaires web ou autre, des réunions, des conférences et le service de conformité peut contribuer à ces dernières en fournissant sa propre perspective. En général, ce sont des thèmes généraux pour lesquels on peut fournir des informations plus spécifiques, en fonction du public bien sûr. Et, il y a aussi une sensibilisation qui peut avoir lieu pendant notre travail. Le travail que nous faisons au quotidien.

Si nous voyons qu'il y a des tendances de comportement ou des problèmes qui se répètent et qui peuvent donner lieu à une enquête sur des cas spécifiques. Nous travaillons avec les départements des parties contractantes qui travaillent à ce moment-là, qui va essayer de comprendre ce qui se passe. Nous avons des appels en ligne avec différentes parties contractantes pour essayer de comprendre quels sont les problèmes contractuels qu'ils constatent, et donc des questions et des partages d'informations, je dirais. Voilà, il s'agit de cela. Comme cela a été dit par Jamie, nous passons beaucoup de temps à travailler sur les processus d'élaboration de politiques.

Il est clair que pour nous, le point important ici est d'avoir des politiques qui pourront nous aider dans notre travail. Donc, nous savons exactement de quoi et comment devrait être élaborer ces politiques, ou quel serait leur contenu qui permettrait donc d'avoir

un impact sur les systèmes et les processus. Et, nous essayons donc de suivre tout cela de près pour nous assurer que le département peut appliquer toutes ces dispositions en temps voulu.

Par ailleurs, nous travaillons avec d'autres groupes pour essayer de comprendre certains problèmes politiques qui peuvent surgir, et nous avons beaucoup d'expérience directe avec les politiques d'application. Nous essayons aussi de mieux comprendre les indicateurs appartenant à d'autres domaines, et toutes les informations, ou les requêtes ou les demandes d'informations qui nous parviennent peuvent être ainsi mieux comprises de notre part.

Alors, il y a ici des exemples de groupes avec lesquels nous travaillons. Donc, il s'agit ici de la mise en œuvre. Et voilà, je crois que nous avons présenté le processus dans sa totalité et que cela a été fait dans le détail. Et, bien, ça peut vous donner une petite idée de ce que nous faisons. Voilà, je vous remercie.

MAE KIM Et, bien, merci. JD. Il y avait une question dans la partie des questions et des réponses à laquelle on a déjà répondu. Alors, si quelqu'un veut prendre la parole, vous pouvez y aller. Vous pouvez lever la main et prendre la parole, ou si vous avez des questions vous pouvez aussi les poser. Est-ce que quelqu'un a quelque chose à ajouter concernant nos séances d'aujourd'hui? Bien, s'il y a d'autres…

Il y a une autre question dans la partie des questions et des réponses, je vais la lire. Si l'on revient à la partie du RDP section

9.2.3, il est dit que les bureaux d'enregistrement appliquent les exigences dans la section 9.2.1 et pour les éléments de données suivants les bureaux d'enregistrement doivent publier l'adresse email ou envoyer un lien pour faciliter la communication par email avec la personne.

Alors qu'elle est… ou que pensez-vous au niveau de la conformité de l'ICANN pour… Que pensez-vous de cette exigence et de la section 9.2.3? Par exemple, est-ce qu'il est suffisant d'avoir trois messages déjà élaborés qui peuvent être envoyés aux titulaires de noms de domaines? Est-ce que cela est utile et suffisant? Voilà. Alors avec cette question, nous allons donner la parole à Jamie, voir s'il veut y répondre.

JAMIE HEDLUND Et, bien, merci beaucoup. C'est une bonne question. Je dirais que c'est une question qui concerne justement une plainte en suspens que nous sommes en train d'évaluer et de réviser. Hélas, nous n'avons pas de réponse concernant ce problème que nous puissions divulguer pour le moment. Mais oui, c'est justement un problème que nous analysons de près.

MAE KIM Merci. Bien, merci beaucoup Jamie. Est-ce que quelqu'un a une autre question? Est-ce que vous avez des questions envoyez dans la partie des questions réponses? Vous pouvez aussi lever la main et nous vous donnerons la parole.

JAMIE HEDLUND Et, bien, je ne vois personne qui demande la parole, donc je vous remercie tous. J'ai une question. Allez-y.

İDIL KULA Je voulais envoyer cette question par écrit, mais puisque vous proposez de prendre la parole, je vais la prendre. Alors, est-ce que vous mettez en œuvre l'ISO 4201, cette norme, outre les procédures de conformité contractuelles? Est-ce que vous tenez compte de ces normalisations ISO dans votre mise en œuvre? Parce que peut-être que ça pourrait être nécessaire de tenir compte de ces normes. Par exemple, quand on parle des retrait automatique en cas de détournement du DNS.

JAMIE HEDLUND Merci beaucoup. Et, bien, nous n'avons pas vu votre question, je m'en excuse. La réponse rapide serait que nous ne mettons pas en œuvre ces normes. Cela ne veut pas dire que nous ne devrions pas peut-être le faire. Ces normes ISO, je ne les connais pas.

Quel est le lien entre ces normes ISO et le retrait automatique? En tout cas, nous, au niveau de la conformité de l'ICANN, nous ne faisons pas de retrait automatique. Il y a des obligations avant de parvenir à ce point-là. Les registres et les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement doivent faire une série de démarches avant de passer à ce stade, en cas d'utilisation malveillante du DNS. De toute façon, nous publions tout cela et je dirais qu'au niveau de

nos obligations, nous n'avons pas ces normes ISO parmi nos obligations, nous n'avons pas ces normes ISO.

İDIL KULA Merci beaucoup.

JAMIE HEDLUND Merci. Bien. Greg, merci pour cette question. Nous n'avons rien à voir non plus avec les politiques d'intelligence artificielle et leurs applications. Et, bien, je vous remercie tous. Nous allons pouvoir clore cette réunion. Je vous remercie pour votre participation. J'espère vous retrouver bientôt à Bombay dans quelques semaines. Bon voyage à tous! Et, si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à nous joindre. Nous sommes toujours ravis d'améliorer notre fonctionnement, en fonction de vos commentaires. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]